

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA JUSTICE

PARQUET GENERAL DE LA

REPUBLIQUE.

CONFERENCE DE PRESSE SUR LES ACTES DE TERRORISME OBSERVES DEPUIS UNE CERTAINE PERIODE

Dans la nuit du 19 septembre, une attaque au mortier avait visé les alentours de l'aéroport international Melchior NDADAYE de Bujumbura sans faire de dégâts.

Dans la soirée du 20/9/2021, des attaques simultanées à la grenade ont été lancées dans quelques endroits de la ville de Bujumbura à forte concentration humaine, entraînant des pertes en vies humaines et des dégâts matériels. Ces attaques sont consécutives à une série d'autres qui avaient été perpétrées dans quelques coins du pays.

Face à ces actes criminels, le Ministère Public voudrait porter à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

- Le Ministère Public condamne avec force ces actes qui ne visent que de paisibles citoyens sans défense et nous profitons de cette occasion pour présenter nos condoléances les plus attristées aux familles qui ont perdu les leurs suite à ces attaques.
- Au regard du droit national et international, ces actes constituent des actes de terrorisme ainsi que des crimes contre l'humanité d'autant que leurs auteurs s'attaquent à des civils et non à la force publique.
- Pour les actes criminels commis avant le 20/9/2021, nous avons déjà annoncé que des dossiers avaient été ouverts et que des enquêtes étaient en cours. Les auteurs appréhendés seront incessamment jugés conformément à la loi.

A small, handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive mark.

- Les enquêtes déjà menées ont révélé que ces actes sont commis par une bande de terroristes avec comme commanditaires les personnes suivantes : Alexis SINDUHIJE qui est à la tête de cette bande, François NYAMOYA, Marguerite BARANKITSE, BIREMBA Melchiade, NIBIGIRA Jean Claude alias BAYAGA, NIYUKURI Nicolas alias GISIGA, BAHATI Gad Albert, NDAYIRAGIJE Liévin alias 26 et bien d'autres non encore identifiés et recherchés.
- Pour les actes commis dans la soirée du 20/9/2021, nous avons ouvert un dossier : **RMPG 873 /K.I/B.J.B.** Comme les dirigeants de cette bande cités ci haut ne résident pas sur le sol burundais, nous avons décidé de lancer contre eux, des mandats d'arrêt internationaux pour que les pays qui les hébergent puissent les arrêter et les livrer à la justice burundaise afin qu'ils répondent de leurs actes.

Nous demandons aux pays où ces criminels séjournent, de nous offrir leur collaboration pour qu'ils soient arrêtés et ne continuent pas de verser le sang de leurs concitoyens.

Nous interpellons spécialement les pays de la Communauté Est africaine(EAC) et de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) où ces personnes recherchées séjournent ou transitent de temps en temps, de nous prêter main forte pour qu'elles soient arrêtées et cela dans le cadre des différents pactes d'entraide judiciaires qui nous lient. Ceci renforcera la paix et la sécurité dans la sous région. Au cas contraire, cela compromettra gravement la paix et la sécurité dans la région étant donné que les actes terrorisme constituent un crime international qui, pour être combattu nécessite le concours de plusieurs Etats.

Pour terminer, nous lançons encore une fois un appel à toute personne qui détiendrait une information en rapport avec ces actes de terrorisme, de la confier au parquet le plus proche ou à la police. Des mesures ont été prises pour garantir le secret de leur identité.

Fait à Bujumbura, le 22/09/2021

Le PROCUREUR GENERAL DE LA REPUBLIQUE,

Sylvestre NYANDWI

